

Pellet pratique



Fiche professionnelle 1

Les certifications de qualité du granulé

à noter

La norme internationale ISO 17225-2

Cette norme a été lancée en 2014 suite au développement important de la filière granulé au niveau international. Elle a pour origine la norme européenne EN 14 961-2 dont elle reprend la quasi-totalité des caractéristiques.

La norme ISO traite aussi des caractéristiques du granulé industriel avec trois classes.

Les trois certifications du granulé (NF, DINplus, ENplus) présentes sur le marché français se réfèrent désormais à cette norme internationale. Elles reprennent à minima les caractéristiques physiques de la norme. Les certifications fonctionnent comme des marques privées.



Sur le terrain une entreprise qui indiquerait qu'elle est "conforme à ENplus" serait répréhensible si elle n'est pas certifiée par l'organisme indépendant qui vérifie le bon respect de la norme et si elle n'a pas de numéro d'identification.

En 2015, 41 professionnels sont certifiés dont 20 par NF Biocombustible solides, 22 par DINplus et 19 par ENplus. Sur une cinquantaine de sites de production en France, plus de la moitié est certifiée et représente 97 % de la production française de granulé.

Le granulé de bois certifié répond à un cahier des charges très strict, en matière de qualité de la matière première, de caractéristiques physiques et chimiques et de pouvoir calorifique.

NF granulés, DINplus, ENplus, Engagement de service... Comment s'y retrouver ?

L'objectif de cette fiche est d'apporter des informations utiles :

- pour favoriser de nouvelles démarches de certification de producteurs et de distributeurs de granulés de bois,
- pour éviter la confusion entre norme et certification,
- pour dresser un panorama de la qualité du granulé en France.
- pour aider les prescripteurs dans leur rôle de conseil (autres professionnels du chauffage au pellet, EIE, BE, architectes...)

Attention à ne pas confondre norme et certification !

- **Une norme** est un document de référence publié par un organisme de normalisation comme l'Afnor en France. Elle indique les caractéristiques techniques et seuils de performances du produit. Dans le cas général, elle n'a pas de caractère obligatoire. **Chaque professionnel peut de manière volontaire respecter une norme et l'annoncer mais seul le certificat indépendant garantit au consommateur que les préconisations de la norme sont bien respectées.**
- **Une certification** est un processus qui consiste à vérifier que le produit est conforme à une norme. La certification garantit le respect de la norme par un système d'audits et de contrôles internes et externes. **C'est une démarche volontaire du professionnel pour attester de la conformité du produit par un organisme indépendant.** Pour le granulé de bois, il existe aujourd'hui une norme internationale ISO 17225-2 et plusieurs certifications : NF biocombustible solides, DINplus, ENplus, Engagement de service.

Les certifications de production et de distribution



NF biocombustibles solides – granulés biocombustibles

Cette certification française est détenue par l'AFQA AFNOR Certification et gérée par FCBA.

20 sites de production de granulés de bois français sont titulaires en 2015 de la marque NF Biocombustibles Solides – granulés biocombustibles ainsi que 2 distributeurs.

Cette certification traite de différents types de granulés : bois qualité haute performance (équivalent critère A1 de la norme), bois qualité standard (équivalent critère A2), bois qualité industrielle (équivalent critère B), agro qualité haute performance et agro qualité industrielle.

La marque "NF biocombustibles solides" concerne non seulement les granulés mais aussi le bois bûches, les briquettes de bois densifié, le charbon de bois et les briquettes de charbon de bois.

Cette certification est accessible aux producteurs des produits sus mentionnés mais aussi aux distributeurs.

Contacts

FCBA : Gilles Négrié
responsable de marque
gilles.negrie@fcba.fr
☎ 01 40 19 49 26

Liens utiles

Nouveau référentiel pour producteurs et distributeurs :
www.nf-biocombustibles-solides.fr/referentiel.php

Pour trouver la liste des titulaires NF : www.nf-biocombustibles-solides.fr/recherche.php

Comment mettre en place la marque dans votre entreprise ?

www.nf-biocombustibles-solides.fr/telechargement.php



DINplus

Cette certification est détenue par l'institut allemand DIN Certco.

22 sites de production de granulés de bois sont titulaires de cette certification en 2014. La certification DINplus ne concerne que les granulés de bois de qualité haute performance (équivalent critère A1 de la norme).

Pour les granulés industriels, l'organisme certificateur DIN Certco a développé la certification DIN-Geprüft "Industriepellets" et DIN-Geprüft Qualified Enterprises of Pellet Logistics pour la logistique.

Contacts

Din Certco - Head office
56, Albionstr
D-12103 Berlin (All)
info@dincertco.de
☎ +49 (0)30 7562-1131

Liens utiles

Site internet de la certification :
www.dincertco.de/en/dincertco/zertifikate_registrierungen/zertifikate_registrierungen.html

Pour trouver la liste des titulaires DINplus :
www.dincertco.tuv.com/search/companies?locale=en



ENplus

Cette certification est gérée par l'EPC (l'European Pellet Council) qui regroupe des associations de promotion du pellet de plusieurs pays d'Europe. L'ambition d'ENplus est de proposer une harmonisation de la certification à l'échelle de tous les pays membres, du producteur jusqu'à l'utilisateur final.

De plus, des critères de développement durable sont mis en place dans la certification ENplus.

En 2015, ENplus compte 14 producteurs et 5 distributeurs en France. Cette certification est par contre déjà très présente dans toute l'Europe.

Contacts

Propellet France
256, rue de la République
73000 Chambéry
info@propellet.fr
☎ 04 79 70 44 28

Liens utiles

Site internet de la certification :
www.enplus-pellets.fr

Démarche d'obtention de la certification (producteur et distributeur) :
www.enplus-pellets.fr

Listing des titulaires
www.pelletcouncil.eu/en/pellet-quality-enplus/certified-pellet-producers



Certification "Engagement de service"

Cette certification est détenue par l'AFQA AFNOR Certification. Elle en assure la gestion en France sauf pour la région Rhône-Alpes où l'interprofession FIBOIS Ardèche-Drôme et FIBRA s'en chargent. Initialement portée sur le bois plaquette, elle a été élargie au bois granulé. 6 entreprises du granulé sont certifiées en Région Rhône-Alpes, d'autres initiatives existent en régions Ile-de-France, Franche-Comté et Poitou-Charentes.

Cette certification est un engagement de service pour assurer la satisfaction du client.

Contacts

FIBRA
Agropole 23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
info@fibra.net
☎ 04 78 37 09 66

Liens utiles

Site internet de la certification "Engagement de service" :
www.fibra.net/fr/s_bois-energie_3.php

Listing des entreprises en Rhône-Alpes :
www.fibra.net/docs/4/entreprises_AFAQ.pdf

Normes et certifications de qualité du granulé de bois Comparatif des caractéristiques physiques* - avril 2014

| | Norme ISO 17225-2 | | | Certification Enplus | | | Certification NF | | Certification DINplus | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | A1 | A2 | B | A1 | A2 | B | Bois Haute Performance Equivalent critères A1 | Bois Qualité Standard Equivalent critères A2 | DINplus Equivalent critères A1 | DIN-Geprüft Industriepellets Equivalent critères B |
| | Utilisateurs concernés | | | Utilisateurs concernés | | | Utilisateurs concernés | | Utilisateurs concernés | |
| | Unités | | | Unités | | | Unités | | Unités | |
| Diamètre, D et Longueur, L | particuliers et petites puissances D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | chaudières poly-combustibles D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | Grosse puissance D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | particuliers et petites puissances D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | chaudières poly-combustibles D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | Grosse puissance D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | particuliers et petites puissances D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | chaudières poly-combustibles D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | DINplus Equivalent critères A1 D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 | DIN-Geprüft Industriepellets Equivalent critères B Grosse puissance D = 6 ± 1, D = 8 ± 1 3,15 ≤ L ≤ 40 |
| Humidité | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % | ≤ 10 % |
| Cendres | ≤ 0,7 % | ≤ 1,2 % | ≤ 2,0 % | ≤ 0,7 % | ≤ 1,2 % | ≤ 2,0 % | ≤ 0,7 % | ≤ 1,2 % | ≤ 0,7 % | ≤ 2,0 % |
| Résistance mécanique | ≥ 97,5 % | ≥ 97,5 % | ≥ 96,5 % | 98 % | ≥ 97,5 % | ≥ 96,5 % | ≥ 97,5 % | ≥ 97,5 % | ≥ 97,5 % | ≥ 96,5 % |
| Quantité de fines - prEN 1514 9-1 | ≤ 1 % | ≤ 1 % | ≤ 1 % | ≤ 1 % ≤ 0,5 % le sac | ≤ 1 % | ≤ 1 % | ≤ 1 % | ≤ 1 % | ≤ 1 % ≤ 0,5 % le sac | ≤ 1 % |
| Additifs | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner | ≤ 2 % Type et quantité à mentionner |
| Pouvoir calorifique inférieur, Q | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 | ≥ 16,5 OU ≥ 4,6 |
| Masse volumique apparente, BD | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 | ≥ 600 |
| Origine matière première | bois vierge | bois vierge | bois usagé non traité chimiquement autorisé | bois vierge | bois vierge | bois usagé non traité chimiquement autorisé | bois vierge | bois vierge | bois vierge | bois usagé non traité chimiquement autorisé |
| Température de déformation des cendres | A mentionner | A mentionner | A mentionner | 1 200 | 1 100 | 1 100 | - | - | A mentionner | A mentionner |
| Azote | ≤ 0,3 % | ≤ 0,5 % | ≤ 1,0 % | ≤ 0,3 % | ≤ 0,5 % | ≤ 1,0 % | ≤ 0,3 % | ≤ 0,5 % | ≤ 0,3 % | ≤ 1,0 % |
| Soufre | ≤ 0,04 % | ≤ 0,05 % | ≤ 0,05 % | ≤ 0,04 % | ≤ 0,05 % | ≤ 0,05 % | ≤ 0,03 % | ≤ 0,05 % | ≤ 0,04 % | ≤ 0,05 % |
| Chlore | ≤ 0,02 % | ≤ 0,02 % | ≤ 0,03 % | ≤ 0,02 % | ≤ 0,02 % | ≤ 0,03 % | ≤ 0,02 % | ≤ 0,02 % | ≤ 0,02 % | ≤ 0,03 % |
| Contrôle des Métaux lourds | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |

Précisions de la norme :

a Longueur : la quantité de granulés dont la longueur est supérieure à 40 mm peut être de 1 % en masse. La longueur maximale doit être < 45 mm.

b Additifs : type à préciser (par exemple amidon, farine de maïs, farine de pomme de terre, huile végétale).

c Température de déformation des cendres : il convient de mentionner toutes les températures caractéristiques (température de perte de volume (SS1), température de déformation (DT), température d'hémisphère (HT) et température d'écoulement (FT)) dans des conditions oxydées.

* Les différentes certifications peuvent se différencier sur les procédures de contrôle, d'audits, la traçabilité de la chaîne logistique, les tarifs, la communication, etc.

Pourquoi être certifié ?

- Car les notices techniques des matériels de chauffage prescrivent l'usage de granulés de bois certifiés. La garantie des fabricants de matériel ne fonctionne qu'en cas de respect de cette prescription.
- Car les clients demandent du granulés certifiés.
- Pour rassurer les prospects, chauffagistes, BE, prescripteurs.
- Car le marché du chauffage au pellet est encore jeune et ne peut souffrir de problèmes de qualité aux effets dévastateurs sur son image.
- Pour pérenniser la filière, tous les professionnels doivent être vigilants pour maintenir et améliorer le haut niveau de qualité actuel.

L'avis de Propellet France

Il faut produire et acheter du pellet certifié !

Propellet incite l'ensemble de la profession à s'engager dans ces démarches de certification, tant sur le produit que sur la distribution et le service. Au-delà de la garantie apportée au client, la certification induit forcément de meilleures pratiques de contrôle qualité en interne. Le choix parmi ces 3 certifications peut se faire selon le marché visé par le producteur (national ou international) mais aussi selon les démarches de communication menées par ces marques, selon la pertinence des procédures de contrôle, etc.

Le développement de la qualité est une des missions principales de Propellet France.

à noter

Des granules de bois de qualité à la sortie de l'usine, c'est bien. Des granulés de qualité chez le client final c'est encore mieux ! Le distributeur doit être équipé du matériel et de la structure adéquats pour assurer le maintien de la qualité du combustible tout au long de la chaîne de livraison. C'est pourquoi, il existe des distinctions dans les garanties apportées par les différentes certifications.

- **Caractéristiques techniques du produit** : NF, DINplus, ENplus.
- **Garantie de la qualité du produit lors de la distribution jusqu'au consommateur final** : NF, DIN geprüft Pellet Logistics, ENplus.
- **Qualité du service** : "Engagement de service"

| | Qualité produit | Qualité du produit lors de la distribution | Qualité service |
|------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| NF Biocombustibles solides | X | X | |
| ENplus | X | X | |
| DINplus | X | | |
| DIN geprüft Pellet Logistics | | X | |
| Engagement de service | | | X |



Propellet France est l'interprofession du chauffage aux granulés de bois. Sa mission est de faire connaître ce mode de chauffage et d'en développer la qualité

Tout savoir sur le chauffage aux pellets



www.propellet.fr

Si vous souhaitez être tenus informés des prochains communiqués de Propellet : faites-le nous savoir sur



info@propellet.fr

Retrouvez toutes les fiches Pellet pratique



www.propellet.fr
→ Espace Pro
→ Outils pour les professionnels

Vous souhaitez soutenir notre action et bénéficier des avantages du réseau Propellet : rejoignez-nous



www.propellet.fr
→ Rubrique Propellet
→ Pourquoi et comment devenir membre ?

Avec le soutien de :

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois